



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL
AVENUE JOLLIOT CURIE
ESPACE JEAN MOULIN
09400 MERCUS



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

MEMBRES PRESENTS : Mesdames DERAMOND Catherine, CAMPOS Jeanine, GARCIA Marie Françoise.

Messieurs : BRIOLE Alain, CABIROL Dominique, CUZIOL Alain, DALLERY Rodolphe, GAMBIN Bernard, PIGEON Yves, PICAZO Alain, PICAZO Bruno, TESTA Claude, TORO Pascal, TRUANT Henri, VIARD Jean Louis.

MEMBRES EXCUSES : Mesdames ARRIGHI Dominique, GAMBIN Chloé.

Monsieur: CAMPAYO François, CLAUSTRE Georges, MARTINEZ Eric, RAUZI Olivier, SOUQUE David

MEMBRE ABSENT : PANNIFOUS Alain.

Le président ouvre la séance et remercie tous les membres présents.

Il a été établi 2351 licences au 1 Octobre 2020 soit une perte de 314 licences.

Fonctionnement de la Commission des Jeunes pour le mandat 2021/2024

En fonction du résultat des élections si la liste présentée par PICAZO Bruno est élue c'est Rodolphe DALLERY qui sera le responsable du CD 09 pour l'Equipe Technique Régionale. Il aura en charge la formation des initiateurs et des éducateurs pour le cd 09 ainsi que l'organisation des compétitions jeunes en rapport avec le comité régional Occitanie.

La préparation à l'examen et le recyclage pour les BF1 aura lieu à MONTAUBAN le 16 Janvier 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal de l'Ariège aura lieu le :

Samedi 21 NOVEMBRE 2020 salle des fêtes de SAVERDUN à 15 Heures.

Si les mesures sanitaires le permettent il sera organisé un repas.

Des informations complémentaires vous seront données avec la convocation pour l'A .G.

A.G. DES CLUBS.

2020 étant une année électorale, toutes les A.G. des clubs doivent avoir lieu au plus tard le **31 OCTOBRE 2020.**

Tous les clubs doivent avoir les statuts de clubs datant de 2016 si vous avez des statuts antérieurs à 2016 vous devez faire une modification de statuts. Vous trouverez les statuts sur le site du Comité Départemental Petanqueariege.fr, à la rubrique documents utilitaires.

Déroulement des Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'Article 16 des statuts de clubs.

Pour que le vote soit valable, la présence des 2/3 des membres licenciés est nécessaire. Sinon une nouvelle assemblée est convoquée dans les 15 jours. Et le vote se fera à la majorité des membres licenciés présents.

Toutefois il est admis qu'un licencié donne procuration à un autre de la même association. Celui-ci ne peut avoir plus de 3 procurations. La procuration délivrée devra, sous peine de nullité, être signée des deux licenciés (mandant et mandataire).

Il doit être établi une feuille d'émargement.

Pour les joueurs mineurs âgés de 16 ans ou 17 ans il faut une autorisation parentale signée.

Pour les mineurs de moins de 16 ans c'est le tuteur légal qui vient voter.

Composition du Bureau Directeur

25 pour cent des places du bureau directeur du club doivent être réservés pour les féminines.

Exemple Comité Directeur du club à 8 membres 2 féminines obligatoires.

Désignation du Président ou de la Présidente du club.

Dans une liste uninominale le bureau doit désigner le président ou la présidente et la présenter à l'Assemblée Générale qui approuvera ce choix, dans le cas d'un refus du candidat présenté, le bureau directeur doit présenter un autre candidat, si un nouveau refus, une assemblée extraordinaire doit être mise dans les quinze jours suivants.

Dans le cas d'une liste bloquée c'est la tête de liste qui est élu président ou présidente.

Les bureaux élus doivent faire parvenir au Comité Départemental le rapport moral, le rapport financier, le budget prévisionnel le procès-verbal de l'assemblée Générale, ainsi que une copie de la DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION.

Vous trouverez ce document sur le site du Comité Départemental rubrique documents utilitaires.

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Afin de respecter les gestes barrières et les règles de de distanciation dans l'espace accueillant les Assemblées Générales, il doit être mis en place les mesures suivantes :

Affichage des gestes barrières

Aération régulière de la salle

Gestion du flux du public entrées et sorties séparées avec un sens de circulation

Port du masque obligatoire dans la salle pour toutes et tous

Distance minimale d'un siège laissé libre entre les personnes ou groupe de moins de 10 personnes venant ensemble.

Gel hydro alcoolique sera à disposition dans l'enceinte pour l'utilisation de toutes et tous.

En cas de restauration ou de « verre de l'amitié » la consommation debout et interdite

PRIX DE LA LICENCE POUR 2021

Le prix de la licence pour la saison 2021 sera maintenu à 35 euros pour les vétérans, séniors.

25 euros pour les juniors

7 euros pour les benjamins, les cadets et les minimes

Sachant que le Comité Départemental absorbera l'augmentation de 2 euros prévue par la FFPJP.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00

La Secrétaire Générale

Le Président du Comité Départemental

Marie Françoise GARCIA

Bruno PICAZO